



Accès aux marchés internationaux

Avec des droits de douane plus bas, on voit plus loin: *que penser de la déclaration commune Suisse-États-Uni?*

24.11.2025

D'un coup d'oeil

- La Suisse a fait une percée: les droits de douane spécifiques sont ramenés de 39% à 15%
- La déclaration d'intention est une étape pragmatique pour garantir des emplois et des investissements
- Un discours alarmiste serait déplacé. Nous devons, tous ensemble, tourner le regard vers l'ouverture rapide des négociations

Cette année, le 1^{er} août a été un jour morose: la veille, le président américain Donald Trump annonçait une surtaxe douanière de 39% pour la Suisse. Cela a été un choc et les attentes à l'égard du Conseil fédéral étaient immenses: il devait tout mettre en œuvre pour trouver rapidement une solution avant que la place économique suisse ne subisse de sérieux dommages.

Le Conseil fédéral a apporté une solution au problème trois mois et demi plus tard: une déclaration d'intention entre les deux gouvernements, qui ramène les droits de douane à 15%.

Qu'est-ce que ce «joint statement»?

La baisse des droits de douane américains à 15% est clairement une bonne nouvelle. Les exportateurs suisses sont ainsi à nouveau au même régime que leurs principaux concurrents européens (excepté les britanniques). Ils peuvent juguler la perte de parts de marché sur l'important marché américain. Cet accord est particulièrement important pour les PME de l'industrie des machines, de l'électronique, des technologies médicales, de l'horlogerie et du secteur alimentaire. Elles peuvent reprendre leur souffle et recommencer à prospecter le marché américain.

Les investissements directs suisses sur le marché américain augmenteront fortement ces prochaines années: l'industrie pharmaceutique a ainsi annoncé des projets ambitieux, mentionnés dans l'accord. D'autres investisseurs suisses y ont également glissé des projets en vue d'un développement rapide de leurs sites américains.

Le «joint statement» prévoit par ailleurs d'autres allègements. Pour certains produits industriels, les États-Unis appliquent des droits de douane inférieurs aux pays ayant conclu un accord – pour les avions et les pièces d'avion, par exemple. Pour ces dernières, une solution est à portée de main. En ce qui concerne les normes techniques et les règles de sécurité, il faut viser des simplifications pour les véhicules et les dispositifs médicaux.

L'assurance que d'éventuels droits de douane à l'importation sur les produits pharmaceutiques et les semi-conducteurs suisses ne dépasseront pas 15% est tout aussi importante. Ce plafond est crucial, car des taxes nettement plus

élevées sont en discussion aux États-Unis, depuis avril, notamment pour les produits pharmaceutiques.

Des décisions acceptables en ce qui concerne le secteur agricole et les denrées alimentaires

Les deux parties ont prévu quelques facilitations commerciales pour les produits agricoles et les denrées alimentaires: la Suisse autorise désormais l'importation de poisson, de fruits de mer et d'autres produits agricoles non sensibles. De leur côté, les États-Unis ramènent les droits de douane sur le fromage suisse à leur niveau d'avant le 2 avril. Ils prévoient en outre des contingents exemptés de droits de douane pour un 3000 tonnes au total de viande de bœuf, de volaille et de bison. Pour vous donner un ordre de grandeur, cela représente moins de 1% de la consommation de viande en Suisse.

Coopération en matière de politique étrangère

Sur le plan de la politique étrangère, il convient de relever la volonté de coopérer plus étroitement en ce qui concerne les sanctions, lorsque celles-ci correspondent à des valeurs communes. Il s'agit donc de poursuivre une collaboration établie de longue date.

Dans les faits, le «joint statement» est le meilleur deal possible pour les deux parties. De nombreuses entreprises exportatrices peuvent continuer à mener leurs activités sur le marché américain depuis la Suisse – ce qui est important pour la place économique et les emplois.

Les prochaines étapes

Comme de nombreux autres partenaires commerciaux, la Suisse dispose désormais d'une «déclaration commune» avec le gouvernement américain. La baisse des droits de douane à 15% sera une réalité d'ici quelques jours, tout comme les concessions acceptables de la Suisse. Pour le reste, la déclaration d'intention fixe les grandes lignes des négociations à venir. En vertu du texte, celles-ci devraient s'achever dès le premier trimestre 2026. Pour les milieux économiques, il est clair que les négociations doivent démarrer rapidement.

La Suisse ne manquera pas d'y faire valoir ses atouts: sa capacité d'innovation, la qualité de ses produits et services ainsi que les investissements directs. La Suisse est numéro 1 mondial en matière d'innovation et au douzième rang pour les investissements directs. Et la taille restreinte de notre marché intérieur? Ce n'est pas une faiblesse, car le marché suisse se caractérise par l'un des pouvoirs d'achat les plus élevés au monde.



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure



Arnaud Midez

Responsable de projets Économie extérieure